



Communiqué du 13.08.2014

Polémique sur l'expulsion d'une famille arménienne par la violence :

Le Tribunal administratif de Nancy fait primer le droit sur la force.

Dès le 7 août, l'Ordre de Malte France s'était élevé contre le placement en rétention d'une famille et les méthodes de l'administration française et des forces de police pour interpeller, dans la violence, la mère et ses deux enfants de 7 ans et de 7 mois. L'Ordre de Malte France avait émis une protestation auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle contre « une procédure irrégulière dans la forme, délibérément organisée pour qu'aucun filtre juridique ne puisse être actionné et choquante au regard de la dignité des personnes. ».

Cette intervention avait été relayée par les associations et « fait le buzz » par une vidéo largement diffusée sur Youtube.

Le Tribunal administratif de Nancy a jugé le 12 août que le Préfet de Meurthe-et-Moselle avait bel et bien commis une erreur de droit, en plaçant la famille en rétention sans examiner la situation spécifique des enfants ni privilégier l'assignation à résidence.

La justice s'est mobilisée pour sanctionner, à posteriori, une procédure d'enfermement des enfants, et l'on ne peut que s'en féliciter. De même on ne peut qu'espérer qu'à la lumière de cette regrettable affaire l'administration fasse en sorte qu'il lui soit désormais naturel que le droit prime sur la force.

Contact presse - Ordre de Malte France :

Amélie de Vulpillières

Mail : a.devulpillieres@ordredemaltefrance.org

Tél : 01 45 20 91 99